

**PROCES-VERBAL DE CLOTURE DES TRAVAUX D'EXAMEN DU DOSSIER DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES, « NOUVELLES UNITES » DES PROMOTIONS 2010-2021**

L'an deux mille vingt-trois, le quinzième jour du mois de novembre,

Nous :

**Jean Pierre LIHAU EBUA**

Vice-Premier Ministre,  
Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration  
et Innovation du Service Public

et

**Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI**

Ministres des Finances,

**Vu** l'Ordonnance n°72-045 du 14 septembre 1972 portant création de l'Ecole Nationale des Finances, en sigle ENF ;

**Vu** l'Arrêté n°CAB/MIN/FINANCES/2020/020 du 23 octobre 2020 fixant le programme de formation à l'Ecole Nationale des Finances ;

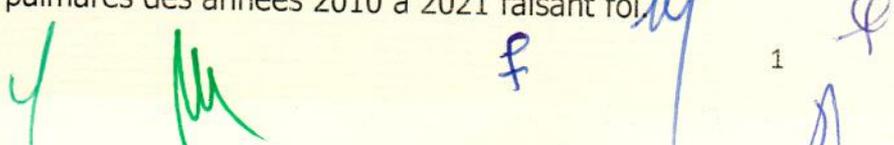
**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole Nationale des Finances du 14 février 2020 ;

**Attendu que**, face aux recours récurrents des anciens élèves de l'ENF non Fonctionnaires, le Gouvernement de la République, par les lettres n°0984/CAB/MIN/FINANCES/ADM/MIF/2022 du 27 juin 2022, n° n°1637CAB/MIN/FINANCES/ADM/ELG/2023 et le Communiqué n°002/DGENF/SA/2022 du 05 juillet 2022, avait levé l'option de régulariser la situation administrative des anciens élèves de l'Ecole Nationale des Finances, Promotions 2010 à 2020 afin de vider définitivement le contentieux né du recrutement des personnes sans qualité d'Agent Public de l'Etat pour suivre la formation à l'ENF ;

**Considérant** que cette option est une mesure exceptionnelle qui visait, d'une part, à régler le passif cumulé jusque-alors (2021) et, d'autre part, de tracer définitivement un nouveau cap pour le respect strict, aussi bien des dispositions régulant l'accès au sein de l'ENF que de celles encadrant le recrutement au sein de l'Administration Publique, dans la perspective de l'atteinte des objectifs liés à la maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;

Avons procédé, ce jour, à la clôture des travaux d'examen des dossiers des anciens élèves de l'ENF concernés, les palmarès des années 2010 à 2021 faisant foi

1



A cet effet, conformément au rapport y afférent, mille deux cent quarante (1240) personnes ayant passé le contrôle physique et dont les listes ont été certifiées par la Commission instituée à cet effet sont, à ce jour, admis sous statut par l'Arrêté du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, pour le Compte du Ministère des Finances.

Par cette occasion, mandons tous les Membres du Conseil d'Orientation de l'ENF, principalement :

1. Secrétaire Général aux Finances ;
2. Le Secrétaire Général au Budget ;
3. Le Directeur Général de l'ENF ;
4. Le Directeur de la Réglementation et Qualité comptable ;
5. Le Directeur de Formation de l'ENF ;
6. Le Directeur Général des Douanes et Accises (DGDA) ;
7. Le Directeur Général des impôts (DGI) ;
8. Le Directeur Général des Recettes Domaniales et de participation (DGRAD) ;

De tout mettre en œuvre pour faire respecter, sous peine des poursuites disciplinaires, les prescrits légaux et réglementaires organisant la formation à l'ENF spécialement l'article 25 du règlement intérieur, s'agissant des conditions d'admission à la formation initiale à l'ENF qui interdisent le recrutement des personnes sans qualité d'Agent de carrière des services publics de l'Etat.

La Formation au sein de l'ENF étant exclusivement une formation continue destinés aux personnes censées être, au moment de leurs admission à l'Ecole, déjà revêtues de la qualité d'Agent Public de l'Etat, c'est-à-dire reconnue et relevant déjà d'une Administration d'attache, aucun Elève ne peut donc, en aucune manière, prétendre à un recrutement de droit au sein de l'Administration Publique ni à une affectation d'office dans un service auquel il n'avait jamais appartenu au moment de son admission à l'ENF.

En foi de quoi, avons signé conjointement le présent Procès-Verbal aux jour, mois et an que dessus, en présence des quatre responsables des services ci-dessous, lesquels s'engagent, à veiller à sa stricte application.

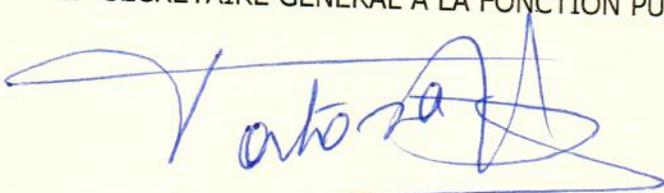
**Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI**

Ministres des Finances

**Jean Pierre LIHAU EBUA**

Vice-Premier Ministre,  
Ministre de la Fonction Publique,  
Modernisation de l'Administration  
et Innovation du Service Public

1. SECRETAIRE GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE CHARGE DES ACTIFS



2. SECRETAIRE GENERAL AUX FINANCES

P.O. 

3. SECRETAIRE GENERAL AUX BUDGET



4. DIRECTEUR GENERAL DE L'ENF

